

Détail de la facture de redevance ordures ménagères 2018 pour un usager ayant changé de mode de collecte en 2017 (bac contre badge)

Extrait du recto

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES	DEBUT	FIN	MONTANT
SOLDE ANNEE 2017	1 01/09/2017	31/12/2017	1.20
PART ACCES AU SERVICE 2018			89.88
PART MOYEN DE COLLECTE 2018			50.70
ANNEE 2018	01/01/2018	31/12/2018	140.58
NET A PAYER - A PAYER SOUS 30 JOURS A RECEPTION DE FACTURE			13 141.78 €
<i>TVA non applicable (article 256B du CGI)</i>			
DETAILS AU VERSO			

Extrait du verso

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES - SYNTHESE DES SERVICES						
Nature	Début	Fin	Coeff	Qté	P. Unit.	Montant
SOLDE ANNEE 2017			3			
Part accès aux services du SICTOM	01/09/2017	04/10/2017	34/365	0.090	89.88	8.00 €
Part accès aux services du SICTOM	2 05/10/2017	31/12/2017	88/365	0.240	89.88	21.00 €
4 120 L ORDURES MENAGERES puce :	01/09/2017	04/10/2017	34/365	0.090	137.88	12.00 €
Forfait 2 levées pour la période	01/09/2017	04/10/2017		2.000		
5 BADGE forfait 7 dépôts pour la période	05/10/2017	31/12/2017	88/365	0.240	50.70	12.00 €
Dépôts badge constatés	05/10/2017	31/12/2017	7 9	9.000		
2 dépôts supplémentaires pour la période	05/10/2017	31/12/2017	2	2.000	.60	9 1.20 €
Déjà facturé						10 -53.00 €
SOLDE ANNEE 2017 (Sous réserve du paiement du montant « Déjà facturé »)						11 1.20 €
ANNEE 2018						
PART ACCES AU SERVICE 2018						
Part accès aux services du SICTOM	01/01/2018	31/12/2018	365/365	1.000	89.88	89.88 €
PART MOYEN DE COLLECTE 2018						
BADGE forfait 27 dépôts pour la période	01/01/2018	31/12/2018	365/365	1.000	50.70	50.70 €
TOTAL ANNEE 2018						12 140.58 €
Les levées et dépôts supplémentaires effectués du 1er janvier au 31 décembre 2018 seront facturés en 2019.						

L'exemple présenté ici concerne un usager ayant emménagé sur le territoire du SICTOM le 1^{er} septembre 2017 (1). Ce dernier a échangé son bac contre un badge le 5 octobre 2017 (2). La part accès au service est calculée au prorata du nombre de jours dans l'année où l'utilisateur a été doté d'un moyen de collecte, soit 34 jours en 2017 pour le bac (3) et 88 jours pour le badge (122 jours au total en 2017). Le montant de la part accès au service sur cette période est donc de 89,88 € * 34/365, soit 8 € (arrondis à l'euro inférieur). De même, la part accès au service est en 2017 pour le badge de 89,88 € * 88/365, soit 21€.

La part moyen de collecte pour le bac (4) est calculée en fonction du volume de celui-ci et au prorata du nombre de jours dans l'année où l'utilisateur a été doté d'un bac (34 jours sur 365, soit 137,88 € * 34/365 = 12 €).

Le nombre de levées comprise dans cette tarification (5) est aussi calculé au prorata de la durée d'équipement concernée : 17 levées annuelles * 34/365, soit 2 levées.

De même, pour la part moyen de collecte correspondant au badge (6), on obtient le calcul suivant : 50,70 € * 88/365 = 12 €. Le nombre de dépôts compris dans cette tarification est aussi calculé au prorata de la durée d'équipement concernée : 27 dépôts annuels * 88/365, soit 7 dépôts. Cet usager n'ayant réalisé aucune levée entre le 1^{er} septembre et le 4 octobre 2017 avec son bac, aucune levée supplémentaire n'est donc facturée en 2018 au titre de l'année 2017. En ce qui concerne le badge, 9 dépôts ont été réalisés entre le 5 octobre et le 31 décembre 2017 (7), soit 2 de plus que le nombre de dépôts inclus dans la part moyen de collecte (8). Aussi, 2 dépôts sont facturés en 2018 au titre de l'année 2017, au tarif de 0,6 € le dépôt (9).

Cet usager a déjà réglé 53 € en 2017 (10). Aussi, le solde dû au titre de l'année 2017 est de 8+21+12+12+1,2-53 = 1,20 € (11). Cette somme sera à régler avec la part accès au service et la part moyen de collecte de l'année 2018 (12), soit un total de 141,78 € (13).